



Ecole privé qui ferme un bts

Par **Curry46**, le **18/05/2016** à **20:23**

Bonjour, rnralors voila actuellement dans une école privé en bts sio à 5500€ l'année, on nous a vendu du rêve comme quoi l'école était en pleine expansion que tout allait bien, que la formation dure 2 ans ! Au final 1 mois avant la fin de l'année on nous annonce grâce a une convocation individuelle dans le bureau du directeur que le bts ferme et que soit on continue chez eux en bachelor (qui n'est pas un diplôme d'état) et il nous offre la deuxième année soit ba la porte est ouverte il y a plein d'école aux alentours !rnDonc voila je trouve cela un peu abusif qu'en pensez vous ?rnEt cerise sur le gâteau nous n'avons eu aucun communiquer officiel, seulement un coup de pression pour qu'on se décide vite, et leur site internet vend encore cette formation donc officiellement elle ne ferme pas !

Par **morobar**, le **19/05/2016** à **09:20**

Bonjour,rnL'école ne vend qu'une préparation au BTS, et rien ne vous empêche de le passer en candidat libre.rnVous pouvez attraire l'école devant le tribunal d'instance pour la rupture abusive du contrat et réclamer le remboursement intégral des frais engagés.rnAucun diplôme ne bachelor n'est actuellement reconnu par la commission nationale de la certification professionnelle.rnMais la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG), placée sous l'égide du ministère de l'éducation nationale, attribue des visas donc 6 à des formations de type bachelor.rnMais ce genre de formation implique une durée d'étude d'au moins 3 ans, alors que le BTS se prépare en 2 années.rnEnfin la présence de cette formation sur le site internet n'indique pas que la formation reste officiellement ouverte, sauf si de nouveaux contrats sont conclus.

Par **Curry46**, le **19/05/2016** à **12:30**

Bonjour, rnrnmerci pour votre réponse, mais il y a t-il une incidence sur les recours possible quand au fait que nous signons a chaque fois pour 1 année à la fois malgré que la formation soit sur 2 ans ?rnDe plus un recours collectif est il envisageable nous sommes nombreux a nous sentir trahi par cette établissement?rnrnCordialement.

Par **morobar**, le **19/05/2016** à **17:47**

Bonjour,rnLe recours collectif est une procédure mise à disposition des 16 associations nationales de consommateurs ayant reçu l'agrément.rnLa "class action" n'est pas disponible hors de ces associations.rnMais vous pouvez adopter le même avocat et demander une jonction d'instance.